

4689

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier *Legs de M^{lle} Reisse*

N^o 4689

Réduction en bronze de la peinture de J. Sambour

Legs de M^{lle} Reisse,

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

Bruxelles, le 14 Juillet 1898.

DIRECTION
DES
Beaux Arts.

N^o 26006

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

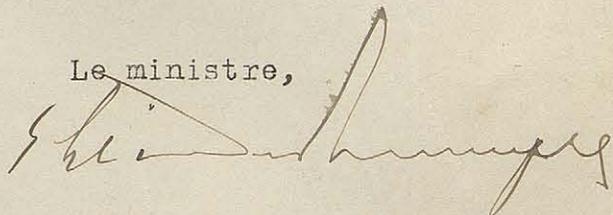
Messieurs,

D. Arch: 4689 (4)

Comme suite à votre lettre du 15 juin dernier, n^o4689, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous êtes autorisés à placer dans les collections de l'Etat l'oeuvre de M. Jef Lambeau représentant, en réduction, le Brabo de la fontaine anversoise.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,



A la commission directrice des musées de peinture et de sculpture de l'Etat,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 4689 (3)

Expédié le 17th / 98
D. Foreman

Bruxelles 15 Juin 1898

A Monsieur le Ministre
de l'Instruction de T^e P^e
de B. A.

L'œuvre à votre disposition
de la C. S. (art. 4
B. A. n^o 26006 / 98)
fournit par ses
statuts en date du 1^{er}
de Mars 1893, par
M. Reine à l'égard de l'Etat
un. l'œuvre en l'usage
de la Statue de N. S.
Lambert, pour avoir
l'honneur de vous faire
connaître par le service
de la C. S. avec des

Me intéressante à voir en
plus avant que en un
dans la galerie de
Sculpture du Musée, on
~~par le plus en un~~
formations à voir en un
à voir plus assurément le placement
M. L. L. L.
à voir en un

by

2
MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

Bruxelles, le

2^e juin

1898.

DIRECTION

DES

Beaux Arts.

N^o

26006

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

—
ANNEXE.

—
SOMMAIRE.

Messieurs,

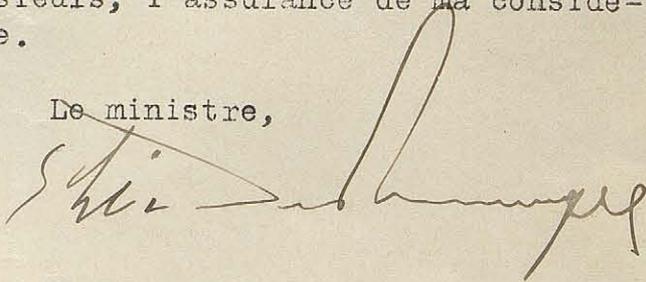
D. Arch. 4689 (2)

Par testament en date du 1^{er} juin 1893, feu E. Reisse a légué à l'Etat une réduction en bronze de la fontaine de M.J. Lambeaux. Cette oeuvre est déposée provisoirement dans les magasins du palais des beaux-arts.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître si elle présente, à votre avis, des qualités suffisantes pour pouvoir figurer dans les collections publiques de l'Etat et dans l'affirmative, de vouloir assurer son placement au musée.

— Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,



A la commission directrice des musées royaux
de peinture et de sculpture,
(Monsieur E. Van Mons, secrétaire)

Bruxelles.

